Archives parlementaires

Adresse de la commune de Bois-d'Oingt (Rhône) qui donne connaissance de la fabrication de salpêtre dans la commune, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bois-d'Oingt (Rhône) qui donne connaissance de la fabrication de salpêtre dans la commune, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 111;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27811_t1_0111_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

gnats, 33 liv. 6 s. en numéraire, 63 chemises, 29 paires de bas, 112 paires de souliers, 57 livres de compresses; et elle félicite la Convention nationale sur ses travaux et sur les mesures prises par le représentant du peuple Bô; elle demande une loi sur les routes de traverse, et invite la Convention nationale à rester à son poste (1).

Elle observe qu'elle donne annuellement jusqu'à la paix 324 liv. à 3 citoyennes dont les maris sont aux frontières : six citoyens de cette société donnent également 276 livres à six veuves dont les enfants sont aux frontières. La somme de 1 400 liv. 14 sous a été employée en chemises, culottes, bas, etc... 8 600 livres ont été distribuées aux volontaires (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des travaux publics (3).

18

[GOHIER], **ministre de la justice, écrit au président de la Convention nationale :**

« Le patriote Villemain, de Lorient, avait acheté une ci-devant abbaye et s'y était établi depuis un an. Le 24 ventôse, 5 à 600 brigands fondent chez lui et lui demandent : Es-tu patriote ? Oui. Une balle l'atteint à l'épaule droite et la casse. Es-tu patriote, lui demande-t-on encore ? Oui, répond Villemain, et jusqu'à mon dernier soupir. Une seconde balle le frappe à la tête et le tue. A peine a-t-il été mort que ses propriétés ont été pillées.

« Ces crimes ne sont pas restés impunis, et les scélérats qui ont assassiné Villemain, ont été frappés du glaive de la loi ».

Ces faits ont été transmis au ministre par le président du tribunal criminel du Morbihan. (Applaudissements.)

La Convention nationale en décrète l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité d'instruction publique (4).

19

La Société populaire de Bouchain, et la commune du Bois-d'Oingt, annoncent qu'elles travaillent sans relâche à la fabrication du salpêtre (5).

a

[*La Sté popul. de Bouchain, à la Conv.; 8 germ. II*] (1).

« Citoyens Législateurs,

Tous les patriotes travaillent à l'extraction du salpêtre. A votre voix l'empire français est devenu un atelier immense où se fabrique de toutes parts, la foudre républicaine qui doit anéantir les tyrans.

La commune de Bouchain par sa situation aquatique, était peu propre à produire ce sel, mais notre sol n'en eût-il contenu qu'une livre, nous n'eussions pas été dignes du nom de citoyen si nous ne nous fussions pas empressés à l'extraire.

Témoins des cruautés de l'ennemi, nos sentiments pour la liberté n'en sont que plus ardents, notre reconnaissance est sans borne pour les représentants du peuple, qui à travers toutes les conspirations amèneront à bon port, l'arche sainte de la Constitution ou s'engloutiront avec elle. Nous nous réjouissons, braves Montagnards, d'avoir extrait du sein de nos marais cinq-cents livres de salpêtre. Recevez en l'hommage avec notre serment de ne pas survivre à la liberté. S. et F. ».

JURGEAT, DARBOUD.

b

[*La Comm. de Bois-d'Oingt, au présid. de la Conv.; 4 germ. II*] (2).

« Citoyen président,

La commune du Bois-d'Oingt s'occupe sans relâche de la fabrication du salpêtre. Aujourd'hui, elle en a fait porter 100 livres à l'administration du district, dont elle fait don à la patrie, suivant l'arrêté du conseil général de la commune du jour d'hier. Tous les quinze jours, nous désirons en fabriquer un quintal, et pas un souterrain ne sera oublié.

Préviens la Convention de ce don. Il faudrait qu'on l'imitât. Vive la République, Vive la Montagne !

GREPPON *(secrét.)*.

20

La Société populaire de Brest annonce l'envoi d'un nouveau don patriotique en assignats, numéraire, bijoux et effets d'habillements pour les défenseurs de la patrie (3).

[*Brest, 28 vent. II*] (4).

« Républicains,

Trois régénérations successives, que vient de se faire notre société populaire, ont nécessaire-

(1) *P.V.*, XXXVI, 26. *Bin*, 2 flor. (supplt).
(2) *Bin*, 10 flor. (2e supplt).
(3) *P.V.*, XXXVI, 26.
(4) *P.V.*, XXXVI, 27. *Bin*, 2 flor.; *Mon.*, XX, 282; *Audit. nat.*, n° 577; *J. Fr.*, n° 577; *J. Mont.*, n° 160; *Feuille Rép.*, n° 293; *Rép.*, n° 124. Pas de mention dans les *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique*.
(5) *P.V.*, XXXVI, 27. *Bin*, 10 flor. (2e supplt); *J. Sablier*, n° 1272; *M.U.*, XXXIX, 38. Bouchain, Nord; Le-Bois-d'Oingt, Rhône.

(1) C 303, pl. 1099, p. 14.
(2) C 302, pl. 1091, p. 17.
(3) *P.V.*, XXXVI, 27.
(4) C 301, pl. 1076, p. 26.